#### UNIVERSITE DE MONCTON

#### SENAT ACADEMIQUE

## Réunion des 8, 9, 10 et 11 février 1973

## Sont présents:

Me Adélard Savoie M. Helmut Schweiger M. Léandre Bourque M. Roland Cloutier Père Maurice Chamard M. Arthur Chiasson M. Léopold Lanteigne M. Gérard Cormier

M. Aurèle Young

Sr Marielle Préfontaine

M. Rhéal Bérubé

M. Claude Touchette

Mlle Huberte Richard

Sr Germaine Preston

M. Agnez Hall

M. Raoul Dionne

Père Jean-Guy Lachance

Sr Anne-Marie Savoie

M. Fernand Girouard

M. Rafaël Candela

M. Jean Cadieux

M. Jean Ladouceur

M. Eugène Richard

M. Yvan Albert

M. Aldéo Renaud

Mlle Jacqueline Cyr

M. Brian Newbold

M. Vance Toner

Sr Irène Léger

M. Médard Collette

Père Roland-E. Soucie

M. Marcel Rheault

M. Denis Losier

M. Jacques Lebel

M. Normand Savoie

# 1 - OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Me Adélard Savoie souhaite la bienvenue aux nouveaux membres:

- M. Claude Touchette, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation
- M. Jean Ladouceur, représentant-élu de la Faculté d'administration M. Vance Toner, représentant-élu de la Faculté des sciences de l'éducation
- M. Marcel Rheault, représentant des étudiants gradués
- M. Denis Losier, représentant des étudiants sous-gradués M. Jacques Lebel, représentant des étudiants du Collège St-Louis-Maillet
- M. Normand Savoie, représentant des étudiants du Collège de Bathurst.

## 2 - CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

Me Savoie constate la régularité de la réunion et déclare l'assemblée ouverte.

## 3 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 1972

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par M. Arthur Chiasson que le procès-verbal de la réunion du 29 septembre soit accepté moyennant une correction à la page 4, à la fin du premier paragraphe où l'on devrait lire: "soit accepté" au lieu de "doit accepté".

Adopté.

#### 4 - CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Brian Newbold concernant un article à ajouter à l'ordre du jour. "Représentation des sciences humaines au Conseil de Recherches".

Une lettre de M. George Wybouw, Président de l'Association des Professeurs, concernant le Manuel du Professeur; article à l'ordre du jour.

Une lettre de M. W.A. Jenkins, Président de la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes, annonçant qu'il sera présent le 9 février, à la fin de la matinée.

Une lettre de M. J. Lorne McGuigan, nous informant que le programme de Baccalauréat en enseignement des Arts Visuels est approuvé en principe, à partir de septembre 1972, et que les détails du programme seront considérés par la Commission de la formation des maîtres.

Une lettre de M. Léandre Bourque, doyen de la Faculté d'administration, annonçant l'élection de M. Jean Ladouceur comme représentant-élu au Sénat et demandant que la Faculté ait quatre représentants. Le recteur indique que la Faculté aura quatre représentants lorsqu'un Vice-doyen sera officiellement nommé.

Lettres des collèges affiliés annonçant les nominations des représentants étudiants.

Articles à ajouter à l'ordre du jour

- Représentation des étudiants au Conseil Académique et aux Conseils des facultés.
- Demande de la Faculté des Arts
- Département de français

# 5 - AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

M. Helmut Schweiger présente les modifications des conditions d'admission qui furent acceptées par le Conseil Académique. (Voir annexe "A")

Les tests SACU ne sont pas obligatoires mais recommandés.

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Roland Cloutier que les modifications aux conditions d'admission 1973-74 soient acceptées par le Sénat Académique moyennant la correction suivante: pour les tests SACU, on devrait lire: Les tests SACU sont fortement recommandés.

#### 6 - RAPPORT DU COMITE CONJOINT

Me Savoie présente le troisième rapport du Comité Conjoint pour étude. Ce rapport sera également présenté au Conseil des Gouverneurs.

Les recommandations du Comité Conjoint furent longuement discutées et différents points de vue ont été exprimés.

Il est ensuite proposé par M. Claude Touchette et appuyé par M. Rafaël Candela que tous les étudiants qui se destinent à l'enseignement s'inscriront à la Faculté des sciences de l'éducation, sauf ceux qui s'inscriront aux programmes de formation des maîtres en vigueur au département de musique et à l'Ecole des sciences domestiques. Ceci veut dire que pour l'enseignement de la musique, les étudiants s'inscriront au département de musique et pour l'enseignement des sciences domestiques, ils s'inscriront à l'Ecole des sciences domestiques; toutefois, il est recommandé que ce département et cette école travaillent en étroite collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation.

4 abstentions

Adopté

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par le Père Maurice Chamard que les étudiants en Arts Visuels qui se destinent à l'enseignement, soient inscrits au département des arts visuels.

Vote: Pour:17 Abstention: 6

Adopté.

On suggère que la recommandation du Comité Conjoint concernant la "double inscription" n'a plus raison d'être discutée, vu les décisions adoptées antérieurement. On voit quand même dans cette formule des possibilités intéressantes en vue de regrouper officiellement tous les futurs enseignants à la Faculté des sciences de l'éducation.

Il est donc proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Roland Cloutier que la recommandation portant sur la double inscription soit étudiée à une prochaine réunion du Conseil académique.

1 abstention

Adopté.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Roland Cloutier que la recommandation suivante du Comité Conjoint soit acceptée.

"Que soit créée à l'Université de Moncton une Faculté des sciences humaines groupant six départements, à savoir: Ecole des sciences infirmières, Ecole des sciences domestiques, Département de service social, Département de psychologie, Département de science politique et sociologie, Département d'économie".

Vote: Pour: 7 Contre: 21 Abstention: 1 Proposition rejetée.

Il est ensuite proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Léopold Lanteigne que les structures académiques de l'Université se limitent à quatre facultés, à savoir: la Faculté des arts, la Faculté des sciences, la Faculté d'administration et la Faculté des sciences de l'éducation et que les Ecoles des sciences domestiques, sciences infirmières, sciences sociales et le département de psychologie soient intégrés à l'une ou l'autre de ces facultés.

Vote: Pour: 18 Contre: 9 Abstention: 2

## 6 - RAPPORT DU COMITE CONJOINT (suite)

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Raoul Dionne que les trois écoles et le département mentionnés dans la proposition précédente fassent connaître leurs choix lors de la prochaine réunion du Sénat Académique.

4 abstentions

Adopté.

Les sénateurs ont souligné qu'à l'avenir, dans la mesure du possible, le Rapport du Comité Conjoint et autres rapports devraient parvenir aux membres du Sénat au moins deux semaines avant la réunion. De cette façon les sénateurs pourraient discuter du contenu avec les collègues de leur discipline.

# 7 - RAPPORT DU COMITE DES GRADES HONORIFIQUES

Le Comité des Grades honorifiques est composé des personnes suivantes:

Me Adélard Savoie
M. Helmut Schweiger
M. Bill Boucher
Père Jean-Guy Lachance
M. Gaston Chouinard
Père Roland-E. Soucie
M. Léandre Bourque

Le Comité recommande les personnes suivantes pour recevoir un grade honorifique:

- i. Premier choix : Mgr Donat Chiasson Deuxième choix: Dr Léon Richard
- ii. Premier choix : Dr John Deutsh Deuxième choix: M. Kenneth Cox
- iii. Premier choix : Mme Blanche Bourgeois Deuxième choix: Mlle Marguerite Michaud
- iv. Premier choix: Père Emile Legault Deuxième choix: M. Jean Gascon

ou Premier choix : M. Robert Bourrassa Deuxième choix: Hon. François Cloutier

- v. Premier choix : M. Ruben Cohen Deuxième choix: M. David Blair
- vi. Premier choix : Juge Louis Lebel Deuxième choix: Juge Claudius Léger
- M. Denis Losier prend la parole et informe le Sénat que les étudiants ne voient pas l'utilité d'offrir des Grades honorifiques.

L'objection majeure est que l'on accorde trop d'importance aux docteurs honorifiques et pas assez aux étudiants qui devraient être mis en première place.

On recommanderait une modification du système de la procédure à suivre pour la graduation. Peut-être devrait-il y en avoir deux; soit une au mois de mai pour les étudiants et une au mois d'octobre pour les docteurs honorifiques.

En ce qui concerne le choix des personnes à qui on décerne ces grades honorifiques, on devrait mettre l'emphase sur le travail accompli par ces personnes.

#### 7 - RAPPORT DU COMITE DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

On devrait aussi faciliter la rencontre des docteurs honorifiques et des étudiants ou encore organiser des rencontres en classe.

Il est proposé par M. Denis Losier et appuyé par M. Marcel Rheault que l'Université de Moncton ne décerne pas de doctorats honorifiques.

Après discussion, il est ensuite proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Roland Cloutier que la proposition de M. Losier soit renvoyée à. un autre Sénat et que le point de vue des étudiants soit étudié par le Comité des Grades honorifiques en vue de revoir la procédure de la collation des grades.

1 abstention Adopté

Il est proposé par M. Brian Newbold et appuyé par M. Rafaël Candela que le rapport du Comité des Grades honorifiques soit accepté globalement.

Un amendement â la proposition est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Claude Touchette, qu'un vote soit pris pour chacun des candidats.

Vote: Contre: 1 Abstention: 3 Adopté.

Il est proposé par M. Brian Newbold et appuyé par M. Claude Touchette qu'un doctorat honorifique soit offert â Mgr Donat Chiasson ou Dr Léon Richard comme substitut.

Vote: Contre: 1 Abstention: 3 Adopté.

Il est proposé par M. Brian Newbold et appuyé par M. Fernand Girouard qu'un doctorat honorifique soit offert au Dr John Deutsh ou M. Kenneth Cox comme substitut.

Vote: Pour: 6 Contre: 15 Abstention: 4

Proposition rejetée.

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par M. Rafaël Candela qu'un doctorat honorifique soit offert à M. Kenneth Cox ou David Blair comme substitut.

Vote: Contre: 1 Abstention: 6 Adopté.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rhéal Bérubé qu'un doctorat honorifique soit offert â Mme Blanche Bourgeois ou Mlle Marie-Esther Robichaud comme substitut.

1 abstention Adopté.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Roland Cloutier qu'un doctorat honorifique soit offert au Père Emile Legault ou M. Jean-Louis Roux comme substitut.

4 abstentions Adopté.

Il est proposé par M. Brian Newbold et appuyé par Sr Germaine Preston qu'un doctorat honorifique soit offert â M. Ruben Cohen ou au Rabbin M. Kutziner de Moncton.

Vote: Pour: 15 Contre: 1 Abstention: 8 Adopté.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par M. Jean Cadieux qu'un doctorat honorifique soit offert au Juge Louis Lebel.

Vote: Pour: 18 Contre: 1 Abstention: 8 Adopté.

#### 7 - RAPPORT DU COMITE DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

Donc, selon ces votes, les six premiers choix sont les suivants:

- i. Mgr Donat Chiassonii. M. Kenneth Cox
- iii. Mme Blanche Bourgeois
- iv. Père Emile Legault v. M. Ruben Cohen
- Juge Louis Lebel vi.

# 8 - VISITE DE M. W.A. JENKINS, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES MARITIMES ET DE M. EDGAR GALLANT, SECRETAIRE DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

Me Savoie souhaite la bienvenue à MM. Jenkins et Gallant et invite M. Jenkins à prendre la parole.

- M. Jenkins fait un exposé de certaines hypothèses concernant l'éducation dans les provinces maritimes. Il explique ce que sera les fonctions de la nouvelle Commission, ce qu'elle se propose d'offrir. Il souligne le rôle important que joue l'Université de Moncton dans l'enseignement des francophones au Nouveau-Brunswick et dans les provinces maritimes.
- M. Edgar Gallant explique aussi son point de vue sur le bien fondé de la nouvelle Commission.

Ces exposés furent suivis d'une période de question. Les informations suivantes furent données:

- La nouvelle Commission sera composée de 15 membres choisis parmi les représentants des universités, des hauts fonctionnaires et du public en général.
- Du 1er avril 1973 au 31 mars 1974, une étude sera entreprise pour préciser le mandat de la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes. Cette Commission entrera en vigueur le 1er avril 1974.
- A partir du 1er avril 1974, les commissions provinciales d'enseignement supérieur vont disparaître.

# 9 - DISCUSSION CONCERNANT LE MANUEL DU PROFESSEUR

Me Adélard Savoie fait référence à la correspondance échangée entre M. George Wybouw et lui-même concernant le Manuel du Professeur.

L'Association des Professeurs demande que le Comité extraordinaire du statut du professeur soit habilité à juger du contenu du manuel du professeur. Ce manuel ne devrait pas contenir des informations d'ordre général, mais strictement les conditions de travail et le statut du professeur.

L'Association des Professeurs suggère que les autres informations contenues dans le présent Manuel soient publiées dans un autre cahier.

Après discussions sur cette requête, le Vice-recteur à l'enseignement informe les membres que le Comité du Statut du Professeur ne fonctionne pas car plusieurs des membres sont absents de l'Université.

## 9 - DISCUSSION CONCERNANT LE MANUEL DU PROFESSEUR (suite)

Il est alors proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rafaël Candela que le Secrétaire général prenne les dispositions nécessaires pour remettre le Comité du Manuel du Professeur en marche dans le plus bref délai.

Adopté.

## 10 - RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

Rapport du Vice-recteur à l'enseignement

- M. Helmut Schweiger informe les sénateurs que les règlements académiques seront discutés à la prochaine réunion du Sénat, le 9 mars 1973.
- M. Schweiger fait alors la présentation du Rapport du Comité des Programmes.

#### 1) MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES EXISTANTS

annexe ' Faculté

d'Administration

Après discussion, il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Jean Ladouceur que les changements de programmes présentés par la Faculté d'administration soient acceptés, moyennant modification suivante: le mineur en informatique doit se lire "mineur en informatique appliqué aux affaires".

3 abstentions

Adopté. Faculté des Arts

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Roland Cloutier que les modifications dans les programmes d'histoire, d'anglais et de traduction soient acceptées.

1 abstention

Adopté.

Faculté des Sciences

- M. Roland Cloutier souligne les points suivants:
- Il n'est pas d'accord que le cours "Ergonomie" porte l'appellation "Synthèse humaine" tel qu'indiqué à la page 2, No B. 1) du Rapport du Comité des Programmes.
- M. Cloutier désire qu'on ajoute un No 5) BI 1502 Aspect spécifique de la Biologie.
- Il y eut discussion concernant le cours GE 3901 Ergonomie, cours qui porte le même titre qu'un cours en éducation physique.

On recommande alors au Comité des Programmes de considérer les deux cours d'Ergonomie et de faire une recommandation au prochain Sénat.

Il est alors proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Arthur Chiasson que les cours où il y a conflit dans les titres, sigles et appartenance, soient étudiés par le Comité des Programmes et que le Sénat agisse comme arbitre.

2 abstentions

#### 10 - 1) MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES EXISTANTS (suite) Faculté des Sciences (suite)

Les cours de "Recherche opérationnelle" présentés par le département de génie sont déjà offerts par la Faculté d'administration.

Après discussion, il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Raoul Dionne que les cours "Recherche opérationnelle" soient offerts par la Faculté d'administration.

Vote: Pour: 9 Abstention: 8

Adopté.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Roland Cloutier que les modifications présentées par la Faculté des sciences soient acceptées.

Adopté. Ecole des Sciences

Domestiques

Les changements sont considérés comme "Nouveau programme" et seront étudiés plus tard.

Ecole des Sciences Infirmières

Il n'y a aucun changement pour le Baccalauréat en sciences infirmières.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Marcel Rheault que l'on suspende l'admission des infirmières diplômées pour septembre 1973 seulement. Une étude approfondie des programmes et des besoins devrait être entreprise au cours de l'année.

7 abstentions

Adopté.

Département de psychologie

Il est proposé par M. Arthur Chiasson et appuyé par M. Aldéo Renaud que le Sénat accepte les modifications du département de psychologie. Adopté.

Extension de l'enseignement

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Rhéal Bérubé que les cours et certificats présentés par l'Extension soient acceptés avec les modifications suggérées.

Adopté.

Recommandation générale du Comité des Programmes

Qu'on enlève de la proposition suivante adoptée à la réunion du Sénat académique du 1, 2 et 3 mars 1973, page 6, dernière proposition, la référence au mineur.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Roland Cloutier qu'on enlève le mot "mineur" à la proposition du Sénat académique du mois de mars 1972, et qu'elle se lise comme suit:

"que les crédits attribués à une spécialisation, à un majeur, ne soient comptés qu'A partir du troisième semestre.

Adopté.

#### 10 - 2) PRESENTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES FACULTE DES ARTS

Majeur en Anglais

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Roland Cloutier que le majeur en anglais soit accepté.

Adopté.

Baccalauréat-ès-arts avec spécialisation en art dramatique

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Denis Losier que le Baccalauréat-ès-arts avec spécialisation en art dramatique soit accepté.

Vote: Contre: 1 Abstention: 4 Adopté.

Baccalauréat en art dramatique spécialisation enseignement

Un tel programme relèverait de la Faculté des sciences de l'éducation.

Mineur en histoire de l'art

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Jean Cadieux que le Mineur en histoire de l'art soit accepté. 1 abstention Adopté.

Baccalauréat en enseignement du français Un tel programme relèverait de la Faculté des sciences de l'éducation.

Baccalauréat avec spécialisation en philosophie

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Helmut Schweiger que le Baccalauréat avec spécialisation en philosophie soit accepté.

Vote: Contre: 1 Abstention: 1 Adopté. Recommandation

particulière

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Raoul Dionne que les cours de philosophie de l'éducation relèvent du département de philosophie tout en portant le double sigle ED et PI.

1 abstention Adopté.

FACULTE DES SCIENCES

Majeur en biochimie

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par Sr Germaine Preston que le Majeur en biochimie soit accepté.

Vote: Contre: 2 Abstention: 3 Adopté. FACULTE DES

SCIENCES DE L'EDUCATION

Baccalauréat en éducation

Il est proposé par M. Marcel Rheault et appuyé par M. Eugène Richard que tous les programmes du B.Ed. soient acceptés.

Vote: Contre: 2 Abstention: 3 Adopté.

#### 10 - 2) PRESENTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES (suite) FACULTE DES SCIENCES DE

#### L'EDUCATION (suite) Baccalauréat en éducation spéciale

Il est proposé par M. Claude Touchette et appuyé par Mlle Huberte Richard que le Baccalauréat en éducation spéciale soit accepté.

6 abstentions

Adopté. Baccalauréat es

éducation physique

Il est proposé par M. Claude Touchette et appuyé par M. Aldéo Renaud que le Baccalauréat en éducation physique soit accepté. Adopté.

#### Maîtrise à temps partiel

La Faculté des sciences de l'éducation présente un programme de Maîtrise à temps partiel en administration scolaire; cette maîtrise est destinée aux principaux et vice-principaux d'écoles pour une durée limitée, c'est-à-dire un cycle complet se terminant en 1975.

Cette maîtrise diffère du programme régulier du fait que la thèse et le mémoire sont remplacés par 6 crédits de cours additionnels.

Il est proposé par M. Marcel Rheault et appuyé par M. Rhéal Bérubé que la Maîtrise à temps partiel en administration scolaire soit acceptée. Adopté.

#### ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES

La directrice de l'Ecole considère que le Baccalauréat en sciences domestiques n'est pas nouveau mais simplement légèrement modifié. Le Vice-recteur indique que les modifications sont majeures et doivent être présentées à la Commission de l'enseignement supérieur.

Puisque les programmes de Baccalauréat et de Maîtrise en sciences domestiques doivent être présentés à la Commission de l'enseignement supérieur et risquent d'être considérés comme nouveaux programmes, la directrice de l'Ecole désire retirer ces programmes.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Aldéo Renaud que ces programmes soient rediscutés avec l'Ecole des sciences domestiques et le Comité des Programmes pour présentation au prochain Sénat.

Vote: Pour: 17 Contre: 4 Abstention: 5 Adopté.

# ECOLE DES SCIENCES SOCIALES

Baccalauréat avec spécialisation en sciences politiques

Il est proposé par M. Aldéo Renaud et appuyé par M. Aurèle Young que le Baccalauréat avec spécialisation en sciences politiques soit accepté à l'exception du cours SP 4000 qui a la même description que le cours AD 4751. On recommande au département des sciences politiques de discuter avec le département d'administration pour coordonner ce cours au niveau des deux programmes.

Vote: Contre: 1 Abstention: 1

Adopté.

Baccalauréat avec majeur en sociologie

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Aurèle Young que le Baccalauréat avec majeur en sociologie soit accepté. Adopté.

## 10 - 3) DEMANDES DES COLLEGES AFFILIES

Il y eut une longue discussion concernant le statut et les droits acquis des collèges affiliés. Les représentants des collèges soulignent les points suivants:

- que les recommandations du Comité des Programmes sont très négatives et catégoriques;
- que les doyens et chefs de départements ne se sont pas arrêtés suffisamment pour étudier les programmes et coopérer avec les collèges;
- que le statut et les droits des collèges affiliés ne sont pas clairement définis;
- que les collèges devraient avoir le droit d'établir leurs priorités;
- qu'ils ont le droit d'offrir tous les programmes au niveau pré-grade de la Faculté des arts dans la mesure où ils rencontrent les exigences du Sénat.

Il y eut différents commentaires concernant les programmes des collèges affiliés et le manque de communication qui existe entre ceux-ci et l'Université de Moncton.

longue discussion, les propositions suivantes furent une présentées:

Pour clarifier le statut des collèges affiliés, le Sénat Académique établit la politique suivante:

Proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Arthur Chiasson que:

"Le Sénat considère comme droits acquis aux collèges affiliés d'offrir les programmes conduisant au B.A. avec majeurs et mineurs dans les disciplines offertes par les départements de la Faculté des arts et en plus, en économie, sciences politiques, sociologie et psychologie et le B.A. général s'il est accepté au Sénat Académique. Ces programmes de majeurs et mineurs doivent rencontrer les exigences académiques du Sénat relatives à ces programmes.

Vote: Pour: 23 Contre: 3 Adopté.

Proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par Sr Germaine Preston:

"Que les collèges affiliés puissent négocier seulement les deux premières années de certains programmes déjà existants à l'Université de Moncton et les programmes de mineurs si les conditions régionales l'exigent, et que ces programmes puissent s'établir sans affaiblir les programmes du campus central de Moncton.

Vote: Pour: 20 Contre: 6 Abstention: 1 Adopté.

Recommandations du Comité des Programmes (Collèges affiliés)

1- Que les programmes de baccalauréat de trois (3) ans ne soient pas considérés - il faut attendre l'étude et les recommandations du comité spécial de la Commission de l'enseignement supérieur.

## 10 - 3) DEMANDES DES COLLEGES AFEILIES (suite)

Recommandations du Comité des Programmes (suite)

- 2- Que les collèges affiliés donnent la première année de base et les ler et 2e semestres des programmes majeurs-mineurs enseignés en deuxième année universitaire, en tenant compte des exigences du Sénat.
- 3- Etant donné la résolution précédente, il n'y a pas lieu de prendre en considération les demandes particulières des collèges affiliés.

Concernant la recommandation # 1, les collèges demandent que cette demande d'un baccalauréat de trois ans demeure en suspens en attendant les résultats de l'étude en cours par le comité provincial.

Les recommandations 2 et 3 tombent étant donné les propositions adoptées plus haut.

#### COLLEGE DE BATHURST

Baccalauréat avec spécialisation en développement communautaire Il y eut discussion concernant la réticence du Comité des Programmes à accepter ce programme et différents points de vue furent exprimés.

Quant à l'appellation, on suggère: Baccalauréat spécialisé en développement.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Arthur Chiasson que le Sénat Académique approuve le principe de la création d'un baccalauréat spécialisé en développement au Collège de Bathurst

Vote: Contre: 2 Abstention: 5 Adopté.

Il est ensuite proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Léopold Lanteigne que le Collège de Bathurst soit autorisé à donner les cours du baccalauréat spécialisé en développement en 1973 sujet à des modifications au programme après discussion avec les départements concernés.

Vote: Contre: 5 Abstention: 5 Adopté.

Baccalauréat en Arts Visuels spécialisé en Design et Communication

Il y eut discussion concernant les objectifs de ce programme.

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par Sr Germaine Preston que dans le domaine des Arts Visuels, on maintienne le statu quo pour cette année au Collège de Bathurst.

Vote: Pour: 14 Contre: 6 Abstention: 4 Adopté.

Il est proposé par M. Léopold Lanteigne et appuyé par M. Arthur Chiasson que le Collège de Bathurst offre la 2e année en Arts Visuels, continuation du programme déjà offert à l'Université de Moncton, tel que décrit dans l'annuaire.

Vote: Pour: 11 Contre: 14 Abstention: 4 Proposition rejetée.

## 10 - 3) DEMANDES DES COLLEGES AFFILIES (suite) COLLEGE DE BATHURST (suite)

Baccalauréat en Arts Visuels spécialisé en Design et Communication (suite)

Après avoir reçu plus de renseignements de M. Lanteigne, on recommande de reconsidérer la proposition pour que le Collège de Bathurst puisse offrir la 2e année en Arts Visuels.

Il est alors proposé par M. Léopold Lanteigne et appuyé par M. Arthur Chiasson que le Sénat reconsidère la proposition concernant la 2e année des Arts Visuels au Collège de Bathurst.

Vote: Pour: 16 Contre: 5 Abstention: 2 Adopté.

Il est ensuite proposé par Sr Anne-Marie Savoie et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que le Collège de Bathurst soit autorisé à donner la 2e année des Arts Visuels.

Vote: Pour: 14 Contre: 11 Abstention: 2 Adopté.

Quant aux programmes de majeurs, le Collège de Bathurst offrira ceux où il lui sera possible de rencontrer les exigences du Sénat.

Le Collège de Bathurst s'engage à ne demander aucun autre programme pour une période de 5 ans.

COLLEGE SAINT-LOUIS-MAILLET

Les demandes du Collège St-Louis-Maillet sont les suivantes:

- la 2e année du Commerce
- la 2e année en Sciences
- la lère et 2e année en éducation physique.

Les autres demandes ont été annulées.

Pour ce qui est de la 2e année en administration, M. Bourque précise que si le Collège St-Louis-Maillet est autorisé à donner la lère et 2e année de commerce, que cette autorisation s'applique aussi bien à l'extension de l'enseignement. Ceci veut dire qu'à son programme régulier, que le collège est autorisé à offrir les cours de commerce du niveau 1000 et 2000 seulement.

M. Lachance souligne qu'il est d'accord avec cette recommandation.

Il est proposé par M. Arthur Chiasson et appuyé par Sr Irène Léger que le Collège St-Louis-Maillet soit autorisé à offrir en 1973-74 la 2e année en administration.

Vote: Pour: 18 Contre: 1 Abstention: 4 Adopté.

Il est ensuite proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par M. Rafaël Candela que le Collège St-Louis-Maillet soit autorisé à offrir en 1973-74 la 2e année en Sciences.

3 abstentions

M. Lachance souligne que le Collège St-Louis-Maillet s'engage à ne pas demander les 3e et 4e années de ces programmes.

## 10 - 3) DEMANDES DES COLLEGES AFFILIES (suite) COLLEGE SAINT-LOUIS-MAILLET (suite)

Deux premières années en éducation physique

Il est proposé par M. Claude Touchette et appuyé par M. Raoul Dionne que l'on reporte la question de l'éducation physique au prochain Sénat académique.

1 abstention

Adopté.

COLLEGE JESUS-MARIE

Le Collège Jésus-Marie demande d'offrir la 1ère année en Sciences.

Le doyen de la Faculté des sciences informe les sénateurs qu'il n'a pas visité le Collège et n'est pas en mesure de se prononcer concernant les facilités de laboratoire et autres, nécessaires pour offrir la lère année des sciences.

Rapport du Comité de Contrôle de la qualité d'enseignement

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par Sr Marielle Préfontaine que soit acceptée la recommandation #3, page 4, du Comité de Contrôle avec modifications et qui se lit comme suit:

"Le Comité recommande au Sénat d'autoriser les collèges affiliés à inscrire des étudiantes aux cours académiques des programmes en sciences infirmières (pour les infirmières diplômées) et en sciences domestiques, à la condition que les dossiers de ces étudiantes soient envoyés aux Ecoles concernées pour approbation. Dans cette proposition, tous les cours professionnels sont exclus".

2 abstentions

Adopté.

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par M. Jean Cadieux que le Rapport du Comité de Contrôle de la qualité d'enseignement soit reçu moyennant les modifications acceptées.

- Page 5, recommandation #2 doit être placée à la page 8 du document et devient #7.
- Page 8, recommandation #2, 4e ligne: on doit lire au Sénat Académique, au lieu de Bureau des
   Gouverneurs.

  Adopté.

# 11 - RAPPORTS

CONSEIL DE RECHERCHES

M. Brian Newbold nous informe que le Conseil de Recherches recommande au Sénat deux professeurs qui sont des candidats valables au poste de représentant des sciences humaines au Conseil de Recherches. Il s'agit de MM. Fernand Mattart et Gaëtan Baril.

Après discussion, il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Raoul Dionne que M. Gaëtan Baril soit désigné par le Sénat Académique comme représentant des sciences humaines au Conseil de Recherches pour un terme de trois ans. 2 abstentions

Adopté.

#### 11 - RAPPORTS (suite)

CONSEIL DE RECHERCHES (suite)

- M. Newbold donne le rapport suivant:
- Le Conseil soumettra prochainement un mémoire au Comité conjoint sur les recommandations faites par la Commission de Planification Académique en ce qui concerne la recherche à l'Université.
- M. Newbold souligne que pour l'année 1972-73, l'aide spéciale accordée à l'Université par le Conseil National de Recherches du Canada dans le cadre du programme de développement régional se chiffre à \$225,000.
- Le Centre d'études acadiennes a reçu jusqu'à date des subventions totalisant \$45,000 du Conseil des Arts du Canada dans le cadre du programme "Connaissance du Canada".
- Le Conseil de Recherches étudie présentement les recommandations faites dans le Rapport Bonneau-Corry sur la rationalisation de la recherche universitaire au Canada.
- Une réunion entre les membres de l'exécutif de l'Association Canadienne des Administrateurs de Recherches universitaires et le Ministère d'Etat pour la science et technologie, aura lieu à Ottawa, le 9 février afin de discuter plusieurs aspects de la recherche universitaire; M. Newbold y assistera.

#### RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES

- A) Faculté d'Administration
  - Il y eut une diminution de 40 étudiants à la faculté. Il y a présentement 35 étudiants inscrits au programme de M.B.A.. Le plus gros problème à la faculté est le recrutement de nouveaux professeurs.
- B) Faculté des Arts
  - Il y a seulement la présentation des programmes.
- C) Faculté des Sciences
  - Il y a seulement la présentation des programmes.  ${\tt M.}$  Cloutier fit la distribution de certaines statistiques concernant la faculté.
- D) Faculté des Sciences de l'Education Il n'y a pas de rapport spécifique.
- E) Ecole des Sciences Domestiques
  - Il y eut l'approbation du programme par l'Association des Infirmières du Nouveau-Brunswick et on recommande le recrutement de professeurs qualifiés.
  - L'Ecole est à étudier le programme de quatre ans et prévoit des changements radicaux.
- G) Ecole des Sciences Sociales
  - Le nouveau programme de majeur en Science Politique a attiré 50 étudiants pour un total de 160 à l'Ecole des Sciences Sociales.
  - Un ancien de l'Ecole vient d'être accepté à Harvard, pour son doctorat; il est un parmi sept canadiens qui ont été acceptés à cette université.
  - Il y a un problème de recrutement de professeurs à l'Ecole.

## 11 - RAPPORTS (suite)

RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES (suite)

H) Extension de l'enseignement

Pour les inscriptions, on prévoit cette année, à la fin avril entre 2,240 - 2,250 étudiants, y inclus 350 étudiants réguliers qui suivent des cours à l'Extension. à la session d'été, on prévoit 1,121 étudiants pour un total d'environ 3,360 étudiants à l'Extension de l'enseignement au Campus de Moncton.

M. Schweiger fit lecture d'une lettre du Bureau de traduction d'Ottawa indiquant que le programme du Certificat de Traduction à l'Université de Moncton est accepté.

Trois professeurs fournis par le Bureau de traduction participent à l'enseignement de ces cours.

#### 12 - AFFAIRES NOUVELLES

1. Représentation des étudiants au Conseil Académique et au Conseil des Facultés

Cette question est remise à la prochaine réunion du Sénat, étant donné que les représentants des étudiants sont absents.

2. Demandes des étudiants

A cause du voyage organisé en Europe, les étudiants demandent qu'on avance la date de la graduation et qu'on recule la date des examens de reprise.

Après discussion, il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par le Père Maurice Chamard que les examens de reprise aient lieu le 9 juin 1973 au lieu du 26 mai.

2 abstentions Adopté.

Pour ce qui est de la graduation, il est techniquement impossible d'avancer la date.

3. Demande de la Faculté des Arts - Département de Français

Le Département de français de la Faculté des Arts demande que leur département prenne dorénavant le titre de Département d'études françaises, suite à un vote unanime du Département de français et conformément à une recommandation de la Commission de planification académique. (Recommandation 348)

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que le Département de français prenne dorénavant le titre de "Département d'études

françaises". Adopté.

4. Cours inscrits dans l'annuaire

Il y a des cours inscrits dans l'annuaire qui ont été discontinués à l'Université de Moncton et qui sont encore donnés aux Collèges affiliés.

Après discussion, il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Sr Marielle Préfontaine que cette question soit reprise au prochain Sénat académique après avoir été étudiée par le Comité des programmes.

## 12 - AFFAIRES NOUVELLES (suite) 5) Collation des Grades

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance qu'on nomme au prochain Sénat un comité pour étudier les procédures concernant la collation des grades. Adopté.

## 13 - AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Aurèle Young et appuyé par M. Roland Cloutier que la réunion soit ajournée.

Adopté.

(Signé) Me Adélard Savoie, Président

(Signé)

M. Léandre Bourque, Secrétaire